



## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, à la salle de la Doulaye, en raison des circonstances des risques sanitaires liés au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal PAQUEREAU, Maire.

**Date de convocation**

06 janvier 2022

∞

**Date d'affichage**

13 janvier 2022

∞

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de présents : 13*

*Nombre de votants : 13*

**Etaient présents** : M. Pascal PAQUEREAU, M. Alain ROUSSEAU, M. Dominique LE GAL, Mme Estelle LAURENT, M. Mickaël BLANCHARD, Mme Maryline BLANCHET, Mme Emilie CHARTIER, M. Thierry GUYAU, Mme Stéphanie HERBERT, Mme Marie-France LEROUX, M. Vincent MANDIN, M. Jean-Maurice NEAU, Mme Myriam SACHOT.

**Absents excusés** : M. Thierry BOURGEOIS, Mme Juliette SOULARD.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry GUYAU

### Délibération n°2022-01-01 ∞ DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

PRINCIPAL		
DELTA DORE	Salle de la Doulaye - Assistance dépannage pompe à chaleur	360.00 €

### Délibération n°2022-01-02 ∞ ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'EPURATION ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ; et particulièrement son article L5211-4-2 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ; et particulièrement ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

**Considérant** que le code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont pour vocation de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

**Considérant** qu'il apparaît qu'un groupement de commande pour le diagnostic des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectifs permet de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre collectivité que pour ceux des communes membres du groupement ;

**Considérant** qu'afin de répondre à leurs obligations, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et les communes intéressées, souhaitent lancer un marché public pour la réalisation du diagnostic du système d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif ;

**Rappel des faits :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réflexion menée par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral sur la prise de compétence assainissement collectif, et les obligations réglementaires des communes de faire un diagnostic de leurs systèmes d'épuration et réseaux d'assainissement collectif tous les 10 ans, un groupement de commandes est envisagé par la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que cette étude est cofinancée à hauteur de 60% (50% par l'Agence de l'eau et 10% par le Département de la Vendée), selon les modalités définies par leurs règlements respectifs. Une estimation du coût par commune sera réalisée par la Communauté de Communes en lien avec ses partenaires (Vendée Eau et Département de la Vendée) et il sera nécessaire d'inscrire ces crédits au budget 2022.

Monsieur le Maire poursuit en précisant en précisant que ce groupement de commandes permettrait de mutualiser les procédures, d'optimiser le diagnostic et de rationaliser les coûts.

Monsieur le Maire indique que ce groupement est constitué de sa date de signature par l'ensemble des parties jusqu'à l'extinction des obligations contractuelles nées de l'exécution du marché public passé par le groupement de commandes.

Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation, la signature et la notification des marchés et/ou accord-cadre en ce qui concerne le diagnostic des systèmes d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes définissant le mode de fonctionnement du groupement doit être établie et signée par tous les membres. Cette convention identifie la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral comme le coordonnateur du groupement. La Commission d'appel d'offres sera donc celle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

A ce titre, la Communauté de Communes procédera à l'ensemble des opérations d'élaboration des documents de marchés à la sélection du contractant ainsi qu'à la signature et à la notification du marché. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution des marchés conclus pour ses besoins propres.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive de groupement dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- ✓ **D'ADHERER** au groupement de commande pour le diagnostic des stations d'épuration et réseaux d'assainissement collectif ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive de groupement de commande « Diagnostic des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif » ;
- ✓ **D'APPROUVER** le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.

**Délibération n°2022-01-03 ∞ COVID-19 – REMBOURSEMENT DES ARRHEES POUR LES LOCATIONS DE SALLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération n°2018-09-08, en date du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer le versement d'arrhes lors des locations de la salle de la Doulaye et de la salle des Pins. Cette délibération précisait également que les arrhes pourraient être remboursées en cas de force majeure.

Monsieur le Maire informe qu'en raison de l'épidémie de COVID-19, la Préfecture de la Vendée, depuis la fin d'année 2021 et jusqu'à nouvel ordre, conseille aux particuliers de reporter leur rassemblement festif ayant lieu au sein d'établissement recevant du public.

Quelques locations de salles de cette fin d'année 2021 ont été annulées par les particuliers suite à ces recommandations. Il se peut également qu'il en soit de même pour des locations à venir dans le courant de l'année 2022, suivant l'évolution de la crise sanitaire.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de considérer le COVID-19 comme un cas de force majeure et de rembourser les arrhes relatives aux locations de salles et pour lesquelles ces dernières n'ont pu être effectuées pour cause COVID, et ce pour les deux dernières locations de 2021.

Monsieur le Maire propose de conduire cette décision jusqu'à la fin de l'année 2022, puisqu'il n'est pas improbable que d'autres locations soient annulées cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**CONSIDERE** le COVID-19 comme un cas de force majeure.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement des arrhes pour les locations de salles, allant du 24 décembre 2021 au 31 décembre 2022, qui sont annulées en raison de la crise sanitaire.

## Délibération n°2022-01-04 ∞ BUDGET LOTISSEMENT DES GAINS 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
D-65888 : Autres	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 001,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555 : Terrains aménagés	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 010 : Stocks</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1,00 €</b>		<b>1,00 €</b>

## Délibération n°2022-01-05 ∞ ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de remplacer la tondeuse actuelle du service technique qui avait été achetée il y a une dizaine d'années.

Après avoir discuté du sujet en commission, M. Alain ROUSSEAU fait part du devis de l'entreprise Pierre Claude Motoculture :

- Tondeuse frontale Iseki = 32 400 € TTC
- Reprise de la tondeuse actuelle = 6 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour un montant de 32 400 € TTC

**PREND** acte de la reprise de la tondeuse actuelle par l'entreprise Pierre Claude Motoculture

**DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2022

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Aménagement de la rue du Stade - effacement des réseaux** : des travaux d'aménagement de voirie sont prévus sur une partie de la rue du Stade en 2023. Le projet est en phase d'élaboration. Dans ce cadre-là, le SyDEV a soumis l'idée d'effacer les réseaux sur cette rue en même temps que la réalisation de ces travaux. La participation financière estimée de la commune s'élève à 54 662 €. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir débattu donne leur accord de principe pour l'effacement des réseaux sur la rue du Stade. Ainsi le SyDEV va pouvoir procéder à des études plus approfondies pour affiner le coût de ce projet.
- ✚ **Vœux du Maire 2022** : en raison de la situation sanitaire, la cérémonie des Vœux du Maire initialement prévue le vendredi 28 janvier, est annulée.
- ✚ **Broyage à la station d'épuration** : du broyat sera mis à la disposition des administrés près du Stade. Une information en ce sens sera communiquée via la lettre d'informations municipales.
- ✚ **Place de l'église** : le parterre situé au milieu de la place sera rebouché. Il est également envisagé de réaliser des marquages au sol afin de mieux organiser le stationnement des véhicules.

**Prochaine séance : mardi 08 février 2022 à 19h00**

Le Maire,  
P. PAQUEREAU